

dans notre système et, même là, ce serait difficile sans aide extérieure. La plupart des entraîneurs étrangers ont des connaissances supérieures parce qu'ils ont un système d'éducation où on enseigne aux entraîneurs . . .

Voilà le point important: ils ont un système d'éducation où on enseigne aux entraîneurs. Il poursuit en disant:

. . . nous avons quelques cours ici et là, mais pas de système global à l'heure actuelle. En Europe, par exemple, on peut étudier en vue d'un doctorat en entraînement sportif.

Au Canada, notre attitude face aux sports dans le système d'éducation n'est tout simplement pas valable. L'Université Simon Fraser est le seul établissement postsecondaire au pays à offrir des bourses d'étude dans le domaine des sports. Des centaines de nos meilleurs athlètes se rendent dans les universités américaines tous les ans. Il n'y a pas seulement des athlètes ambitieux, mais d'autres ambitieux d'apprendre, et c'est à cause de notre attitude naïve ici au Canada. C'est pourquoi il y a beaucoup d'étudiants qui se rendent aux États-Unis et qui n'en reviennent jamais.

On vient tout juste de commencer un programme dans un certain nombre d'universités d'avant-garde au pays qui offrent un diplôme de bachelier en administration des loisirs, mais il n'y en a que trois, l'Université de l'Alberta, Simon Fraser et Waterloo. Même pour ce programme, les administrations doivent se battre pour obtenir de l'argent parce que ce n'est pas une faculté autonome mais une partie d'une autre. C'est un domaine où, à mon avis, le gouvernement fédéral pourrait encourager l'octroi de bourses d'études en sports ou des programmes de récréation dans nos universités.

Le manque de planification dont nous avons fait preuve par le passé et dont nous ferons peut-être preuve à l'avenir, mais j'espère que non, nous empêche de profiter pleinement de nos loisirs et cela vaut également pour les gens les plus riches de la société canadienne. Laissez-moi vous donner quelques exemples. Premièrement, l'espace réservé à la récréation ne suffit généralement pas à la population actuelle et nous risquons d'en manquer sérieusement dans les régions les plus peuplées. Deuxièmement, il n'y a pas de planification régionale vraiment coordonnée entre les gouvernements fédéral et provinciaux en vue de résoudre ces problèmes de façon concertée et systématique. Troisièmement, on peut s'attendre que d'ici 1980, l'horaire de travail moyen sera de 10 p. 100 inférieur à l'horaire actuel et c'est une possibilité que nous n'avons pas encore acceptée. Quatrièmement, au début des années 60, les zones urbaines réservées à la récréation telles que les parcs, les terrains de golf, les piscines et les terrains de jeux représentaient moins de 10 p. 100 de la superficie totale. Dans les années 80, il semble qu'en dépit de l'augmentation du nombre des résidences et de la plus grande densité de la population de nos villes, ce pourcentage ne sera pas beaucoup modifié.

Enfin, il y a le vieux problème du gouvernement pris dans un imbroglio de mécanismes légaux et administratifs très complexes, ce qui est aggravé par le fait qu'on ne se rend pas compte de la nécessité réelle d'une politique fédérale en matière de loisirs. La pénurie de parcs et de lieux de récréation convenables dans les régions urbaines continue à poser un grave problème dans la plupart des municipalités urbaines. L'urbaniste n'a pas un système qui lui permette de justifier l'acquisition, la préservation et la conservation de zones de récréation face aux pressions des

### *Politique nationale des loisirs*

diverses forces urbaines qui cherchent à obtenir des espaces libres. L'usage des terrains dépend trop souvent de facteurs économiques et non de la valeur intangible de l'échappée comme tel.

Les terrains à usage récréatif sont de plus en plus en demande. La meilleure façon de s'en rendre compte, c'est sans doute l'augmentation incroyable de toutes les formes de loisirs extérieurs au cours des sept ou huit dernières années de même que l'augmentation importante des visiteurs dans les parcs nationaux et provinciaux. Les statistiques montrent qu'en 1952 nos parcs ont reçu 2.5 millions de visiteurs. En 1962 ce chiffre était de 7.5 millions, soit plus du double, et les derniers chiffres pour 1974 indiquent que le nombre de visiteurs passera à plus 14 millions.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique classe les ressources naturelles et donc les terres sous l'autorité des gouvernements provinciaux. Au niveau tant provincial que fédéral, la loi tend à créer un fossé entre les parcs et les loisirs et à rejeter les similarités qui existent entre les programmes, les services, la planification et la mise en valeur. Au cours du débat sur le bill S-4, un grand nombre de députés dont moi-même ont parlé de consacrer les parcs nationaux à la récréation ou de créer des parcs nationaux à des fins récréatives. Le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) a déclaré dans son discours:

J'espérais qu'on aurait tenté bien avant aujourd'hui d'instaurer une politique précise en matière des parcs nationaux.

A mon avis, c'est important et c'est de cette façon que les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent organiser auprès des centres urbains des parcs récréatifs ayant des directeurs de loisirs afin que les gens puissent aller au grand air sans pour cela devoir prendre l'avion pour un autre pays ou faire des centaines de milles pour aller dans un parc national.

Les buts et objectifs des loisirs et de la récréation dépassent les intérêts et la compétence du programme Récréation Canada du gouvernement fédéral. Non seulement le Conseil national de la santé et du sport amateur et d'autres bureaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social feront partie d'un programme efficace de loisirs mais des organismes comme le Conseil des Arts du Canada, Radio-Canada, l'Office national du film et des ministères comme ceux du secrétariat d'État, des Affaires urbaines et des Affaires indiennes et du Nord canadien y participeront également.

Je suis convaincu qu'au niveau administratif, une grande partie des frustrations, du manque de direction et l'incapacité d'obtenir suffisamment de dollars fiscaux pour les programmes de loisirs et de mise en forme physique proviennent directement du fait que l'on comprend mal le rôle et la fonction que remplissent les loisirs et la récréation. Pour commencer, je proposerais deux projets peu onéreux. Le premier serait d'inciter tous les ministères simplement à orienter leur pensée vers les loisirs. Avec une pareille attitude, je suis certain que nous serions tous étonnés du nombre de changements profitables que nous obtiendrions par de petites mesures peu onéreuses. Deuxièmement, j'aimerais voir nommer un coordinateur des loisirs pour conseiller et diriger un programme gouvernemental «objectif loisirs». Il consulterait les provinces, les municipalités, et les villes afin de coordonner un genre de programme de loisirs. Nous devrions, peut-être même, avoir un ministre chargé de questions comme la culture, la jeunesse et les loisirs.